

# Document de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique

## A. INTRODUCTION

Le total du bilan consolidé de l'institution de Prévoyance Banque Populaire (Groupe IPBP/RSBP) est 1 324 M€, le total des placements de RSBP est de 988 M€, le total des placements de l'institution IPBP est, hors valorisation de la filiale RSBP de 338 M€. En prenant en compte les plus ou moins-values latentes, les portefeuilles de placement de RSBP et IPBP sont respectivement de 1 048 M€ et 362 M€. Le présent rapport porte sur les placements financiers des deux entités.

Le présent rapport suit les prescriptions de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier. Il est publié pour l'IPBP au titre de l'article L. 931-3-8 du code de la sécurité sociale *"L'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier est applicable aux institutions de prévoyance et leurs unions."* et pour RSBP au titre de l'Article L. 310-1-1-3 du code des assurances : *"Les entreprises mentionnées au 1° de l'article L. 310-1 et au 1° du III de l'article L. 310-1-1 qui réassurent des engagements mentionnés au 1° de l'article L. 310-1 sont soumises aux dispositions de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier."*

Les deux entités du Groupe IPBP/RSBP investissent leurs actifs et réserves dans différentes classes d'actifs, pour lesquelles, à l'heure actuelle, la prise en compte des facteurs de durabilité, les politiques extra-financières menées diffèrent. Elles diffèrent en outre selon le gérant d'actifs auquel est délégué tout ou certaine partie de la classe d'actifs.

Les gérants d'actifs principalement employés par les institutions sont :

- Ostrum Asset Management – 43 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS pour les obligations privées et, par délégation à DNCA 19 place Vendôme – Paris 75001 - et sous sa supervision, pour les actions,
- Rothschild & Co AM – 29 avenue de Messine 75008 PARIS pour les obligations privées.

Les autres actifs sont soit gérés au sein des entités du Groupe IPBP/RSBP (interne), soit investis sur des Organismes de Placement Collectifs (OPC) et des SCPI choisis au sein des entités (choix interne) soit enfin investis dans la SCI propriétaire de l'immeuble du siège social des entités.

Les classes d'actifs identifiées au sein des portefeuilles sont les suivantes :

	Classes d'actif	Gérant	Poids dans placements RSBP	Poids dans placements IPBP	Type de prise en compte
A	Actions	DNCA (ex Ostrum AM) <sup>2</sup>	25%	21%	Politique Ostrum + engagement interne
B	Obligations privées	Ostrum AM	24%	41%	Politique Ostrum + engagement interne
C	Obligations privées	Rothschild & Co AM	7%	0%	Politique ROTHSCHILD + engagement interne

<b>D</b>	Obligations d'Etats	Interne	20%	15%	Politique pays interne
<b>E</b>	Immobilier	Diverses SCPI et SCI siège	9%	4%	Non prise en compte significative
<b>F</b>	OPC divers d'actifs non cotés	Choix interne	3%	16%	Non prise en compte significative
<b>G</b>	Placements monétaires	Interne	12%	3%	Non prise en compte significative

## B. RAPPORT

### 1) Informations relatives à la démarche générale du Groupe IPBP/RSBP

Le groupe IPBP / RSBP a concentré ses efforts structurels des deux dernières années à mener la réforme du statut de RSBP en FRPS. Ce statut se traduit notamment par des exigences de fonds propres réglementaires mieux adaptées à son activité. Ceci a rendu au RSBP une meilleure flexibilité de gestion, au bénéfice de la rentabilité du régime et par conséquent de sécurisation des engagements de retraite.

Au plan conjoncturel, les entités ont navigué les périodes difficiles de la crise COVID et de l'année 2021 de normalisation. Ces périodes ont demandé de porter une attention exceptionnelle au maintien d'un bon fonctionnement opérationnel ainsi qu'à la gestion des réserves dans des contextes boursiers très agités.

Par voie de conséquence, l'avancement et l'amélioration de la politique extra-financière de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, notamment dans la politique et stratégie d'investissement, en a été retardé.

L'institution s'est appuyée, pour ses investissements dont la gestion est déléguée à Ostrum AM et Rothschild & Co AM, sur les politiques mises en place par ces sociétés de gestion, retracées dans la suite de ce rapport, tout en intervenant parfois pour en durcir l'application, notamment au regard des risques climatiques.

Elle a poursuivi sa politique de sélectivité "extra-financière" des pays financés sous forme d'obligations souveraines, retracées dans la suite de ce rapport.

Sur les actifs immobiliers, sur les OPC, notamment investis en titres non cotés et sur les placements monétaires, les entités appliquent des process de due diligence avant décision d'investissement qui, sans avoir de contraintes extra-financières spécifiques, ne manqueraient pas de signaler des comportements sujets à controverse aux plans écologique, social ou de gouvernance. Ces comportements impliqueraient de renoncer à un investissement envisagé.

Les politiques de placement qui intègrent les informations sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement sont portées à la connaissance des assurés de IPBP et des affiliés, cotisants et allocataires de RSBP dans leurs rapports de gestion annuels respectifs, transmis

sur simple demande ainsi que sur le présent rapport annuel accessible sur le site internet des entités.

Les entités sont investies en actions, pour 24% du total, sur des fonds faisant la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, rattachés à l'art 8 de la directive 2019/2088 SFDR. Les obligations privées et souveraines, pour 52% du total, prennent en compte plus partiellement certains critères extra-financiers. Le quart restant n'intègre pas encore explicitement de tels critères.

Les entités du Groupe IPBP/RSBP n'ont pas accordé de nouveaux mandats en 2021. Comme indiqué plus haut, des mandats historiques ont été accordés par les entités, en 1994 à Ostrum AM et 2017 à Rothschild & Co AM en obligations privées et à Ostrum AM, délégué à DNCA en 2020, pour la gestion d'actions au sein de fonds dédiés. Ces mandats ont été maintenus en considération, entre autres facteurs, de leur prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. Ainsi, Ostrum AM intègre les critères ESG à près de 100% des processus d'investissement de ses gestionnaires et, dans les fonds gérés pour les entités promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Rothschild & Co AM applique des critères d'investissement ESG depuis 2016 à la gestion obligataire pratiquée pour le compte des entités.

### **Chartes et labels**

Les entités n'ont pas souhaité, pour le moment, adhérer à un label ou une charte. Toutefois les gérants choisis ont une politique active de participation à des initiatives de promotion de l'investissement durable.

En 2021, Ostrum AM était signataire ou adhérent de nombreux initiatives et groupements engagés dans la promotion de critères d'investissement durables et visant la protection de l'environnement, tels notamment :

- PRI – Principles for Responsible Investment,
- CDP – Carbon Disclosure Project,
- FIR – Forum pour l'Investissement Responsable,
- IIGCC – Institutional Investors Group on Climate Change,
- The Green Bond Principles,
- The Social Bond Principles.

En 2021, Rothschild & Co AM était également signataire ou adhérent d'initiatives et groupements engagés dans la promotion de critères d'investissement durables et visant la protection de l'environnement, tels notamment :

- PRI – Principles for Responsible Investment,
- 2° Investing Initiative,
- Urgewald,
- Climate Action 100+.

Plus de détails sont disponibles en annexe « Chartes et labels ».

## **2) Informations relatives aux moyens internes déployés par IPBP/RSBP et implication des organes de gouvernance.**

Du fait des délégations données, les entités peuvent pour l'application de leur politique extra-financière s'appuyer sur la mobilisation de ressources par les gérants délégataires.

En interne,

- L'application de critères extra-financiers dans la gestion,
- Le suivi de cette même application par les gérants délégataires,
- L'engagement auprès de ces gérants,
- La construction des rapports en application de la des directives européennes, de la Loi de Transition Energétique et de la Loi Energie et Climat

mobilisent environ 15% d'un ETP.

Les données de reporting Art 173, LTE sont issues de la base de données financière (5%) "Bloomberg" dont les entités assument le coût, mais qui a d'autres usages.

Globalement le budget annuel consacré à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement représente 0.002% (soit 28 000 €) du total cumulé des placements des entités.

Après qu'il a concentré ses efforts à mener la réforme du statut de RSBP et à naviguer la crise COVID et ses suites dans des contextes boursiers très agités, le groupe IPBP / RSBP met à l'ordre du jour de ses priorités de renforcer tant en moyens, qu'en définition d'objectifs plus ambitieux, sa politique de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris dans la stratégie d'investissement.

La transition écologique en cours rassemble l'ensemble des évolutions qui, par la réglementation et le changement des comportements de consommation, en Europe et dans le monde, vise à réduire en direction de l'objectif net zéro les émissions de gaz à effet de serre.

Cette transition apparait aux instances du groupe comme une évolution souhaitable, une nécessité qu'il faut intégrer dans les politiques de placement et accompagner.

Le conseil d'administration s'est déjà mobilisé sur le sujet, a suivi une formation relative :

- aux mécanismes et causes des changements climatiques,
- aux degrés auxquels les différentes activités économiques contribuent aux émissions de gaz à effet de serre,
- aux conséquences micro et macro-économiques de la transition écologique,
- aux moyens d'intégrer ces risques et facteurs de durabilité dans la gestion des placements directement et par engagement auprès des gestionnaires délégataires.

Le conseil a décidé de la création d'un groupe de travail ad-hoc afin de proposer une nouvelle politique extra-financière, de nouvelles modalités d'implication du conseil d'administration et, outre certains renforcements déjà décidés, les moyens humains et techniques à y affecter, les éventuelles incitations financières à placer, notamment auprès des gérants délégués, sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers définis en amont.

### **3) Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :**

Les entités IPBP et RSBP ont mis en place une politique de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de la qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

Les entités IPBP et RSBP s'appuient également sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, mises en œuvre par les délégués de la gestion financière.

La politique de gestion des risques ESG suivie par IPBP et RSBP est revue et validée au moins annuellement par le Conseil d'administration. Pour les délégations de gestion accordées par IPBP et RSBP, l'entité s'assure que les politiques ESG suivies par les délégués sont revues périodiquement.

Le présent rapport présentera ainsi l'ensemble des politiques appliquées, à savoir :

1. Politique de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques de l'IPBP et RSBP
2. Politique de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques d'Ostrum AM
3. Politique de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques de Rothschild & Co AM

#### *3.1 Politique de prise en compte et d'analyse des critères ESG dans la gestion des risques des entités IPBP et RSBP*

Les entités IPBP et RSBP gèrent en direct les investissements en obligations souveraines. Elles prennent en compte et analysent les risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance. Cette analyse est formalisée dans la politique ESG, validée par le Conseil d'administration.

L'analyse des risques par les entités se base sur trois piliers :

- a. Méthodologie ESG d'exclusion ou de limitation des pays autorisés,
- b. Méthodologie de mesure de l'emprunte carbone,
- c. Méthodologie d'identification des risques.

La politique ESG est revue et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration au moins annuellement.

### *3.1.a Méthodologie ESG d'exclusion ou de limitation des pays autorisés*

Utilisation de 4 indicateurs :

- Indice de démocratie,
- Indice des libertés individuelles,
- Indice de performance environnementale,
- Indice de perception de la corruption.

Les pays obtenant un score insuffisant sur au moins trois des indices sont éliminés. Les pays obtenant un score insuffisant sur deux des indices sont intégrés dans la limite globale d'investissement « BBB » (30%) avec une limite par pays de 5%.

### *3.1.b Méthodologie de mesure de l'empreinte carbone*

Le périmètre retenu est celui de la poche actions. En effet, l'actionnaire disposant d'un droit de vote, il est directement impliqué dans les grandes orientations prises par l'entreprise sur sa consommation énergétique et son impact sur l'environnement.

Les données analysées sont celles de Scope1 (émissions directes) et de Scope2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie) dont la profondeur est la plus importante. Le calcul sera fait sur une base trimestrielle à partir des portefeuilles transparisés.

Pour chaque entreprise, le montant de tonnes d'émissions annuelles est retenu puis multiplié par le pourcentage de capital détenu par respectivement l'IPBP et la RSBP.

La somme des expositions pondérées est ainsi calculée et permet de définir la « contribution » de l'entité aux émissions de CO<sub>2</sub>.

Afin de rendre les données comparables dans le temps, le montant est ensuite rapporté par million d'euros investi, afin de neutraliser les éventuelles modifications d'allocation d'actifs dans le temps.

### *3.1.c Méthodologie d'identification des risques liés aux placements*

**Risques physiques** : secteurs directement exposés à des risques climatiques (augmentation de la fréquence et de l'importance des catastrophes naturelles, augmentation du niveau de la mer, sécheresses, etc.). Les secteurs identifiés sont les suivants : transport / distribution, assurance, infrastructures / réseaux, bâtiment, tourisme, agriculture.

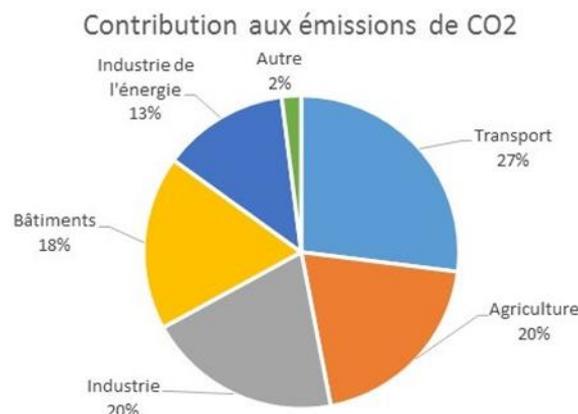
**Risque de transition** : ont été identifiés les secteurs pouvant être pénalisé par un renforcement des normes et réglementaires ou par des taxes. Ces secteurs ont été identifiés et classés en fonction de leur contribution aux émissions de CO<sub>2</sub> : transport, agriculture, industrie, immobilier, énergie.

**Risque de réputation** : non considéré à ce stade.

Les méthodologies appliquées par IPBP et RSBP n'ont pas évolués au cours de la période. Les résultats sont mécaniquement issus des méthodologies développées par IPBP et RSBP.

A la date de dernière revue de la politique ESG les résultats mesurés sont les suivants :

- Exclusion géographique (pour la gestion directe en dette souveraine) : En 2021, les pays non autorisés sont les suivants : Hongrie, Roumanie, Croatie, Bulgarie. En 2021, les pays intégrés dans la limite de 30% (avec un maximum par pays de 5%) sont les suivants : Pologne, Slovaquie.
- Résultats des mesures de la contribution aux émissions de CO2 :



### *3.2 Politique de prise en compte et d'analyse des critères ESG dans la gestion des risques d'OSTRUM AM*

Ostrum AM intègre systématiquement les critères ESG dans leur analyse, en s'appuyant aussi sur GREaT, une méthodologie spécifique, détaillée en annexe.

#### *3.2.a Politique sectorielle et d'exclusion*

Ostrum AM s'est dotée de politiques d'exclusion et sectorielles strictes, afin d'écartier de son univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains principes fondamentaux de responsabilité.

La politique d'exclusion et sectorielle mise en œuvre par Ostrum AM couvre principalement les analyses suivantes :

- **Charbon**

Entreprises développant de nouvelles capacités charbon. Ce critère d'exclusion concerne également les développeurs d'infrastructures dédiées au charbon

Entreprises dont l'activité principale repose sur le charbon. Ce critère concerne la production, le transport et la vente de charbon extrait par l'une des techniques les plus agressives (mine à déplacement de sommet) pratiquée dans les Appalaches aux États-Unis.

Entreprises dépassant les seuils suivants, tels que définis par le Global Coal Exit List (GCEL):

- 20 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique,
- 10 GW de capacité installée,
- + de 30 % de production d'énergie générée par le charbon.

- **Armement controversé**

Ostrum AM a exclu tous les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions. Cet engagement s'inscrit en cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo.

- **Tabac**

Depuis 2018, Ostrum AM s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraires aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

- **Etats interdits**

Conformément à la réglementation, Ostrum AM exclut tout investissement dans des pays sous embargo américain ou européen, ainsi que dans les pays présentant des déficiences majeures dans leur lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, selon le Groupe d'Action Financière (GAFI).

- **Worst offenders**

Ostrum AM exclut toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.

- **Pétrole & gaz**

À compter de 2022, Ostrum AM ne réalisera plus de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production concerne ces activités. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation). Ostrum AM se réserve le droit d'abaisser encore ce seuil à l'avenir.

Les principales exclusions auxquelles Ostrum AM s'engage, sont synthétisées dans l'image suivante.



### *3.2.b Politique de lutte contre le réchauffement climatique*

Ostrum AM contribue à la protection du climat en déployant sa politique de gestion responsable, à travers les modes d'actions suivants :

- Renforcement de la politique sectorielle mentionnée ci-dessus,
- Développement d'une stratégie de financement à faible émission carbone,
- Proposition d'une gestion responsable et active au service des politiques climat,
- Dialogue avec les entreprises afin de les sensibiliser aux risques et opportunités du changement climatique,
- Contribution aux initiatives de la place financière et des associations professionnelles du secteur dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique,
- Institution des moyens adaptés à répondre aux enjeux du climat (organisation, outils...).

La mise en œuvre de cette politique ESG par Ostrum AM fait l'objet d'informations à l'IPBP et RSBP.

### *3.3 Politique de prise en compte et d'analyse des critères ESG dans la gestion des risques de Rothschild & Co AM*

#### *3.3.a Politique d'analyse et de recherche*

Le pôle ESG et Analyse Financière ainsi que les équipes de gestion s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des risques et opportunités ESG spécifiques à des secteurs d'activité, des valeurs ou des OPC.

Les principaux critères retenus dans l'analyse ESG des émetteurs se fondent sur la méthodologie de recherche MSCI ESG Research et sont les suivants :

- **Pilier Environnemental** : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités environnementaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques /stratégies mise en œuvre pour y répondre. Exemples : risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, stress hydrique...
- **Pilier Social** : étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités sociaux/ spécifiques à son secteur d'activité et des politiques /stratégies mise en œuvre pour y répondre. Exemples : formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production de la chaîne d'approvisionnement...
- **Pilier Gouvernance** : étude des instances de contrôle (ex : niveau d'indépendance du conseil, pratiques comptables, etc.) et des pratiques en matière de gouvernance. Exemples : politique anti-corruption, etc...

### 3.3.b Politique d'exclusion

Les produits de Rothschild & Co AM adoptent un cadre commun d'exclusion :

- Les conventions d'Ottawa et d'Oslo relatives aux armes controversées (bombes à sous-munitions et mines anti-personnel). Rothschild & Co AM utilise la liste d'exclusions relatives aux armes controversées établies par la société MSCI ESG Research,
- Les sanctions internationales (ONU, UE, OFAC, France, etc),
- Les principes fondamentaux via l'intégration de listes publiques élaborées par des tiers fiables,
- Les principes d'investissement relatifs au charbon thermique au travers de l'intégration de la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald.

La mise en œuvre de cette politique ESG par Rothschild & Co AM fait l'objet d'informations à RSBP.

## 4) Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Le périmètre des entités concernées par la mise en œuvre d'une politique d'engagement est le suivant, en fonction des classes d'actifs détenues :

	Classes d'actif	Gérant	Poids dans placements RSBP	Poids dans placements IPBP	Commentaires
<b>A</b>	Actions	Ostrum AM (sous délégation à DNCA) <sup>4</sup>	25%	21%	Politique Ostrum + engagement interne
<b>B</b>	Obligations privées	Ostrum AM	24%	41%	Politique Ostrum + engagement interne
<b>C</b>	Obligations privées	ROTHSCHILD	7%	0%	Politique ROTHSCHILD + engagement interne

<b>D</b>	Obligations d'Etats	Interne	20%	15%	Politique pays interne
<b>E</b>	Immobilier	Diverses SCPI et SCI siège	9%	4%	Non prise en compte significative
<b>F</b>	OPC divers d'actifs non cotés	Choix interne	3%	16%	Non prise en compte significative
<b>G</b>	Placements monétaires	Interne	12%	3%	Non prise en compte significative

La politique d'engagement applicable aux encours des entités est ainsi exclusivement applicable aux actifs dont la gestion est déléguée. Les politiques d'engagement appliquées sont celles mises en œuvre par les délégataires :

#### 4.1 Engagement sur les actifs Actions et Crédit délégués à Ostrum AM :

L'engagement est pour Ostrum AM un axe de développement prioritaire. Sa politique d'engagement s'articule autour de :

- Un dialogue constant avec les entreprises et avec les émetteurs de dettes,
- Une politique de vote active et responsable,
- Des initiatives d'engagements collaboratifs,
- Des missions d'élaboration et de promotion des normes ESG.

Ostrum Asset Management (Ostrum AM) a défini 8 thématiques d'engagement environnemental, social et de gouvernance, transverses aux gestions actions et obligataires.

- i. **Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter.** En réduisant les émissions de CO2, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et en gérant les risques physiques de transition.
- ii. **Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental.** En optimisant la gestion des ressources et en agissant pour préserver la biodiversité.
- iii. **Valoriser le capital humain.** En maintenant de bonnes relations avec les salariés et en veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires.
- iv. **Renforcer les relations avec les parties prenantes.** En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement et en maintenant de bonnes relations avec les communautés locales.
- v. **Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données.** En assurant la sécurité et la santé des consommateurs et en veillant à la sécurité de leurs données.
- vi. **Assurer l'éthique des affaires.** En déployant une politique anti-corruption et en garantissant une politique fiscale transparente.
- vii. **Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations.** En mettant en place une gouvernance équilibrée et en rendant la politique de rémunération transparente.
- viii. **Améliorer la transparence des données.** En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières.

##### 4.1.a Bilan de la stratégie d'engagement d'Ostrum AM

En 2021, Ostrum AM a contribué aux 5 initiatives suivantes :

## **Nouvelle mine à charbon à coke en profondeur dans le Cumbria** (*engagement 11/02/2021*)

### Contexte et résumé :

Il s'agit d'une lettre adressée au Premier Ministre Boris Johnson, à propos de la décision de ne pas faire appel, ou de ne pas revoir, la décision du Conseil du Comté de Cumbria d'accorder un permis de construire à une nouvelle mine de charbon dans cette région.

- L'ouverture d'une nouvelle mine à charbon à Cumbria augmentera les émissions mondiales et aura un impact appréciable sur les budgets carbone légalement contraignants du Royaume-Uni.
- La décision d'accorder un permis de construire jusqu'en 2049 engagera le Royaume-Uni dans les émissions de charbon à coke, pour lequel il n'y aura peut-être plus d'utilisation domestique après 2035.

### Objectifs et actions :

Appeler le Premier Ministre britannique à :

- Contester la décision d'ouvrir une nouvelle mine à charbon à coke en profondeur dans le Cumbria ;
- Fixer le calendrier de l'élimination progressive de tous les développements relatifs au charbon au Royaume-Uni.

## **Campagne de non-divulgaration 2021** (*engagement 24/03/2021*)

### Contexte et résumé :

Depuis 2017 le CDP (Carbon Disclosure Project) a coordonné une campagne d'engagement mondiale menée par les investisseurs. Les investisseurs sont invités à diriger des engagements pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué.

Objectifs et actions : Soutenir la construction de la plateforme de reporting CDP et améliorer la divulgation environnementale des entreprises. En 2021, 87 entreprises distinctes ont été spécifiquement interpellés par Ostrum AM. Parmi elles 36% d'engagements ont aboutis.

## **Déclaration mondiale de l'investisseur aux gouvernements sur la crise climatique** (*engagement 27/04/2021*)

### Contexte et résumé :

Appel aux gouvernements à rehausser leur ambition climatique, à mettre en œuvre des politiques climatiques nationales solides pour concrétiser cette ambition et à s'engager à rendre effective la divulgation obligatoire des risques climatiques.

Objectifs et actions : Pour combler les écarts en matière d'ambition climatique, d'action politique et de divulgation des risques, la déclaration appelle tous les gouvernements en 2021 à prendre des engagements tels que renforcer leurs CDN pour 2030, ...

## **Campagne du CDP sur les objectifs fondés sur la science** (*engagement 23/06/2021*)

### Contexte et résumé :

Les objectifs fondés sur la science (SBT) fournissent aux entreprises une feuille de route pour réduire leurs émissions au rythme et à l'échelle que la science juge nécessaire pour un monde à 1,5°C.

### Objectifs et actions :

Les SBT préparent les entreprises à la transition vers une économie zéro carbone.

### **Coalition transition juste** (*engagement 11/10/2021*)

#### Contexte et résumé :

La question sociale est loin d'être suffisamment prise en compte dans les décisions d'investissement et des freins persistent.

#### Objectifs et actions :

Cette coalition a pour triple objectif de :

- Encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale, en dialoguant de manière régulière avec elles.
- Promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale.
- Faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises.

## **4.2 Engagement sur les actifs Crédit délégués à Rothschild & Co AM :**

Rothschild & Co AM entreprend une démarche d'engagement auprès des émetteurs afin de :

- Comprendre la trajectoire, l'évaluer et la suivre dans le temps,
- Mettre en œuvre une politique d'exclusion dynamique,
- Favoriser une évolution des pratiques des émetteurs.

Le gérant indique :

*“Nous avons la conviction qu'un dialogue actif avec les émetteurs encourage ces derniers à améliorer leurs connaissances des risques climatiques et à prendre des mesures pour réduire leurs externalités négatives.*

*En effet, les transformations structurelles ainsi que les changements de modèle économique auxquels nos sociétés font face doivent être considérés dans la durée pour être robustes et efficaces.*

*C'est pourquoi nous entreprenons une démarche d'engagement auprès des émetteurs, dans la continuité de notre politique d'exclusion relative au secteur du charbon thermique :*

- *Sur des sujets sensibles et notamment l'analyse de leur trajectoire, et de l'horizon temporel correspondant,*
  - *nous cherchons à identifier les comportements et pratiques à améliorer,*

- nous utilisons des critères communs pour garantir un processus d'analyse et des conclusions communs au niveau du Groupe.
- Les équipes d'investissement sont fortement impliquées afin de :
  - comprendre la trajectoire, l'évaluer et la suivre dans le temps,
  - mettre en œuvre une politique d'exclusion dynamique,
  - favoriser une évolution des pratiques des émetteurs.

*Nous cessons d'investir dans les entreprises exposées à ce combustible fossile au-delà de nos seuils définis (Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique) et n'ayant pas mis en œuvre de stratégie de sortie du charbon suite à notre engagement”.*

#### *4.2.b Bilan de la stratégie d'engagement de Rothschild & Co AM*

Rothschild & Co AM Europe œuvre pour un impact positif en encourageant et en accompagnant les émetteurs dans l'amélioration de leurs pratiques et la transformation de leurs modèles d'affaires.

- Au cours de l'année 2021, le dialogue avec les émetteurs s'est matérialisé par une campagne de collecte de données consistant en l'envoi de questionnaires ESG pour :
  - Préciser certains éléments d'information publics,
  - Obtenir des compléments d'information, notamment vis-à-vis de thématiques de niche ne faisant pas l'objet d'obligations de reporting,
  - Exprimer les attentes de Rothschild & Co AM.

Ces questionnaires ESG ont été élaborés en cohérence, d'une part, avec les thématiques d'investissement durable définies au niveau de Rothschild & Co AM Europe (Agir pour le climat et préserver la planète, contribuer à une économie plus inclusive, et faciliter l'orientation des flux financiers vers des investissements durables).

#### **Un dialogue individuel avec les émetteurs**

En complément de la campagne de collecte de données que Rothschild & Co AM Europe a menée en 2021, il a également établi un dialogue plus direct avec les émetteurs, en privilégiant ceux appartenant à des secteurs sensibles, relevant de positions importantes au sein de nos portefeuilles, disposant de modèles d'affaires en lien avec des thématiques d'investissement spécifiques (le Net Zéro, le handicap, l'inclusion...), ou dont l'actualité a été susceptible d'influer sur leur trajectoire ESG (controverses, fusions-acquisitions...).

Au cours de l'année écoulée, les équipes de Rothschild & Co AM Europe ont ainsi pu échanger à 153 reprises avec un total de 94 émetteurs. Sur un total de 220 questions posées sur différentes thématiques ESG, 124 ont relevé de la simple prise d'informations ou ont donné lieu à des réponses satisfaisantes, tandis que 96 ont conduit à la formulation d'axes d'amélioration, parmi lesquelles :

- 15 ont été atteints,
- 63 sont en cours d'atteinte,

- 18 ont fait l'objet de réponses non recevables ou d'un refus de mise en œuvre de la part des émetteurs.

## 5) Politique de vote

Compte tenu de la nature des investissements réalisés, seuls les investissements réalisés en Actions sont concernés par l'exercice des droits de vote, soit 23% des encours.

La gestion de la classe d'actifs Actions mise en œuvre par l'entité est déléguée à la société de gestion Ostrum Asset Management.

La politique de vote appliquée est celle mise en œuvre par le délégataire. Elle est disponible sur le site internet de la société.

5.1 Résumé de la politique de vote appliquée par Ostrum Asset Management :

### *5.1.a Une gouvernance appropriée : structure de contrôle, équilibre des pouvoirs et politique de rémunération*

Le conseil d'administration ou de surveillance joue un rôle central dans « le pilotage de la stratégie et la surveillance effective de la gestion de l'entreprise ». Il sert avant tout l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires et de ses parties prenantes, et veille à sa croissance sur le long terme. Par conséquent, le conseil doit veiller à respecter un équilibre dans la répartition des pouvoirs entre les instances dirigeantes et les organes de contrôle, et faire preuve de transparence sur la répartition des rôles et des attributions de chaque organe.

Par ailleurs, l'efficacité d'un conseil repose avant tout sur la qualité de sa composition. La capacité des administrateurs à se saisir des questions stratégiques, à enrichir les réflexions des dirigeants, et à contrôler la mise en œuvre des décisions prises par l'exécutif, est la condition pour un gouvernement d'entreprise efficient. Ainsi, le conseil doit veiller à choisir les administrateurs dont la contribution apporte une réelle valeur ajoutée au débat et au fonctionnement du conseil, et tendre vers une complémentarité des membres en termes d'expertises, de compétences, et de diversité (formation, nationalité, mixité, etc.).

Dans une optique d'amélioration continue du conseil, il est souhaitable de mettre en place une évaluation régulière de ses travaux, dont les résultats seraient restitués aux actionnaires.

Les différents thèmes sont les suivants :

- Qualité de la structure de gouvernance,
- Qualité de la composition du conseil et de ses comités,
- Transparence et qualité de la politique de rémunération,
- Vote sur des éléments spécifiques de la politique de rémunération.

### *5.1.b Transparence, fiabilité et pertinence de l'information financière et extra-financière*

La transparence, l'exhaustivité, la fiabilité et la pertinence de l'information financière et extra-financière participent à l'intégrité des marchés financiers et renforcent la confiance entre les différents acteurs de la chaîne de création de valeur. Ces facteurs constituent de ce point de

vue la clef de voute d'un gouvernement d'entreprise responsable. Les sociétés doivent par conséquent veiller au respect de ces principes lors de l'élaboration et de la diffusion de l'information destinée aux investisseurs. Cette information doit par ailleurs être certifiée par des commissaires aux comptes et être affranchie de toute réserve.

Les différents thèmes sont les suivants :

- Assemblées Générales,
- Transparence et qualité de l'information financière et extra-financière,
- Supervision du contrôle interne et des risques,
- Gestion des conflits d'intérêts des administrateurs,
- Questions sociales et environnementales,
- Ethique des affaires.

#### *5.1.c Droits des actionnaires*

La société a le devoir de mettre en place toutes les mesures pour assurer aux actionnaires d'une même catégorie un traitement équitable. En outre, nous pensons qu'il est essentiel que les sociétés trouvent un équilibre entre des mesures visant à protéger leurs intérêts long terme, ceux de leurs actionnaires et de leurs parties prenantes, et les mesures anti-OPA. Ostrum Asset Management invite par ailleurs les sociétés à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exercice des droits de vote par les actionnaires.

Les différents thèmes sont les suivants :

- Traitement équitable des actionnaires,
- Respect des droits des actionnaires,
- Mesures anti-OPA,
- Augmentation et réduction du capital,
- Opérations sur actions en circulation,
- Emprunt / Endettement / Financement / Affiliation,
- Fusion et restructuration de sociétés.

#### *5.1.d Principes d'analyse des résolutions pour les valeurs de moyenne capitalisation*

Les principes énoncés ci-après concernent l'ensemble des valeurs à moyenne et petite capitalisation qui font partie de l'univers de vote de Ostrum Asset Management. Les valeurs moyennes et petites ont été définies comme les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 4 Md€. Pour toutes les résolutions ne relevant pas des thèmes développés dans cette partie, Ostrum AM appliquera les principes d'analyse définis pour les valeurs à grande capitalisation.

Les différents thèmes sont les suivants :

- Qualité de la composition du conseil et des comités,
- Rémunération et création de valeur pour l'entreprise.

### *5.1.e Procédures d'identification, de prévention et de gestion des situations de conflits d'intérêts*

D'une manière générale, la société de gestion exerce les droits de vote exclusivement dans l'intérêt global des porteurs, sans tenir compte de ses intérêts propres, dans le respect des principes auxquels la société de gestion entend se référer à l'occasion de l'exercice de ces droits. Ostrum AM a mis en place une procédure visant à prévenir, détecter et gérer les situations de conflits d'intérêts.

Ainsi :

- Si un conflit d'intérêts survenait entre Ostrum AM et un de ses clients, le RCCI Conformité en concertation avec le Comité de Vote d'Ostrum AM, déciderait de l'attitude à adopter.
- Si un des membres de l'équipe impliqué dans l'activité « exercice des droits de vote » se retrouvait en conflit d'intérêts sur un vote, il devrait immédiatement en informer le Comité de Vote d'Ostrum AM et le RCCI-Conformité, et ne participerait pas à l'exercice du vote concerné.

Dans le cas où l'exercice du droit de vote sur une société exposerait Ostrum AM à une situation de conflit d'intérêt significative, le Comité de Vote d'Ostrum AM soumettra le cas au responsable de la conformité qui décidera de la position à tenir et notamment de l'opportunité de participer à l'assemblée générale de ladite société.

### *5.2. Bilan de la politique de vote 2021 d'Ostrum AM*

**Périmètre de vote 2021 :** En application de la réglementation de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion (article 319-22 du Règlement général) et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Ostrum a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPCVM et FIA dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

En 2021, le périmètre de vote était composé de 111 valeurs détenues dans 8 mandats et OPC.

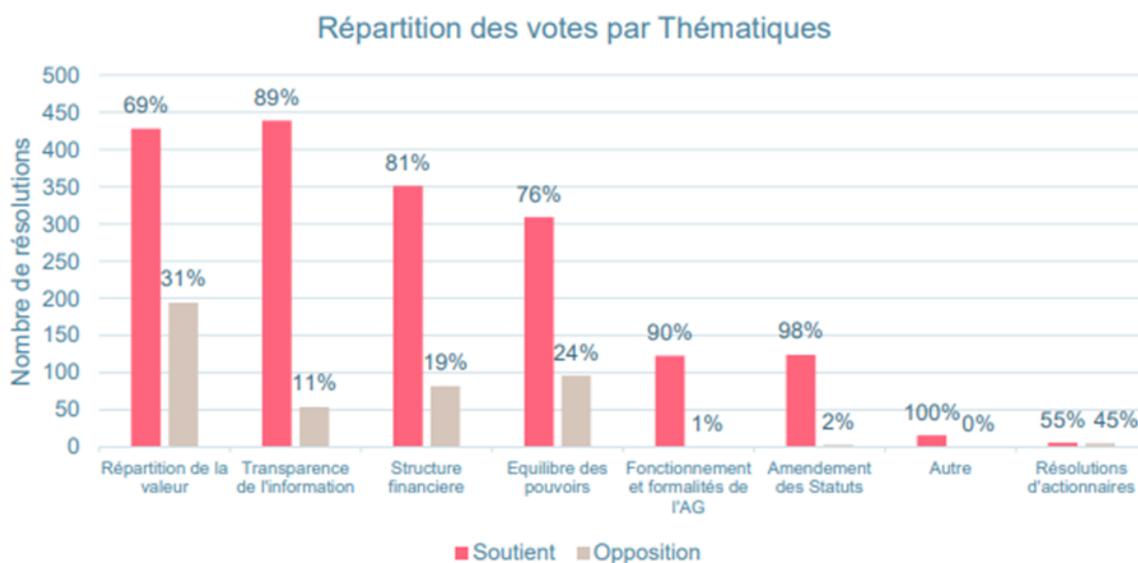
Sur ce périmètre de vote, 126 assemblées générales (AG) se sont tenues en 2021. Ostrum a exercé ses droits de vote lors de 126 assemblées générales, soit un taux de participation de 100 %.

**Statistiques générales :** Sur les 126 assemblées générales votées et confirmées, Ostrum AM s'est exprimée sur 2 238 résolutions, comme indiqué par l'image ci-après.

Répartition des votes par zone géographique (Nombre de résolutions)		
Pays	Nb	%
Allemagne	330	15 %
Belgique	63	3 %
Espagne	64	3 %
Finlande	37	2 %
France	1 227	55 %
Irlande	73	3 %
Italie	59	3 %
Luxembourg	11	0 %
Pays-Bas	255	11 %
Portugal	20	1 %
Royaume-Uni	28	1 %
Suède	42	2 %
Suisse	29	1 %
<b>Total</b>	<b>2 238</b>	<b>100 %</b>

Sur ces 2 238 résolutions votantes, Ostrum AM :

- A approuvé 1 796 résolutions, soit 80,5 %,
- A désapprouvé 426 résolutions, soit 19,1 %,
- S'est abstenue sur 9 résolutions, soit 0,4 %.



## 6) Politiques de désengagement

La politique extra-financière interne des entités comprend le respect de désengagements géographique sur ses investissements en obligations souveraines. Elle a par ailleurs établi une cartographie de ses risques sectoriels, première étape d'un engagement sur ce sujet auprès des gérants d'actifs.

### 6.1 Désengagement géographique (IPBP/RSBP)

Utilisation de 4 indicateurs :

- Indice de démocratie,
- Indice des libertés individuelles,

- Indice de performance environnementale,
- Indice de perception de la corruption,

Les pays obtenant un score insuffisant sur au moins trois des indices sont éliminés.

Les pays obtenant un score insuffisant sur deux des indices sont intégrés dans la limite globale d'investissement « BBB » (30%) avec une limite par pays de 5%.

Une illustration de fonctionnement de ces principes dans l'image ci-après.

Pays	Indice de perception			
	Indice de démocratie (1)	de la corruption (2)	Human Freedom Index (3)	Indice EPI (4)
Allemagne	86.7	80	85.2	78.37
<b>Autriche</b>	81.6	76	84.5	78.97
<b>Belgique</b>	75.1	76	82.8	77.38
Bulgarie	67.1	44	79.3	67.85
Chypre	75.6	57	80.5	72.6
Croatie	65	47	79.2	65.45
Danemark	91.5	88	87.3	85.6
<b>Espagne</b>	81.2	62	82	78.39
Estonie	78.4	75	85.4	64.31
Finlande	92	85	84.9	78.64
<b>France</b>	79.9	69	80.5	83.95
Grèce	73.9	50	73.8	73.6
Hongrie	65.6	44	76.1	65.01
Irlande	90.5	72	86.2	78.77
<b>Italie</b>	77.4	53	81.2	76.96
Lettonie	72.4	57	83.4	66.12
Lituanie	71.3	60	83.7	69.33
Luxembourg	86.8	80	84.9	79.12
Malte	76.8	53	83.3	80.9
Pays-Bas	89.6	82	85	75.46
Pologne	68.5	56	77.2	64.11
<b>Portugal</b>	79	61	82.7	71.91
République tchèque	76.7	54	82.9	67.68
Roumanie	64	44	80.9	64.78
Royaume-Uni	85.4	82	84.4	79.89
Slovaquie	69.7	49	79.5	70.6
Slovénie	75.4	60	80.5	67.57
Suède	92.6	85	85.2	80.51

En outre, les politiques de désengagement des gérants d'actifs sont les suivantes.

## 6.2 Désengagement sectoriel d'Ostrum AM

Dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Ostrum AM exclut de ses univers d'investissement les sociétés qui présentent les caractéristiques suivantes

- Entreprises développant de nouvelles capacités charbon
- Entreprises n'ayant pas défini de plan de sortie du charbon en 2021 en ligne avec l'Accord de Paris
- Entreprises dont l'activité principale repose sur le charbon (surtout si appliquant la méthode d'extraction de charbon dites « Mountain Top Remouval»)
- Entreprises dépassant les seuils suivants
  - 20 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique
  - + de 30 % de production d'énergie générée par le charbon

### *6.3 Désengagement sectoriel Rothschild & Co AM*

Pour ce qui concerne les exclusions sectorielles, Rothschild & Co AM s'aligne sur le calendrier international de sortie progressive du charbon, dont des échéances claires ont été fixées : 2030 pour l'Europe et l'OCDE, et 2040 pour le reste du monde.

Rothschild & Co AM applique cette décision aux tous investissements, effectués directement par eux ou au nom de leurs clients. Pour respecter cet engagement, Rothschild a établi que :

- Ils ne prêteront plus ni n'investiront plus dans des sociétés impliquées dans des projets de développement de nouvelles mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.
- Aucun investissement ne sera plus réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé à des entreprises dont :
  - Plus de 30% du chiffre d'affaires provient des activités liées au charbon thermique ;
  - Plus de 30% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon ;
- Aucun investissement ne sera plus réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé à des entreprises dont :
  - la production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an ;
  - les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW ;

## **7) Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris**

Pour ces thèmes, le Groupe IPBP/RSBP s'appuie sur les politiques ESG de ses gestionnaires d'actifs, Rothschild & Co et Ostrum AM, qui seront présentées ci-après séparément, en commençant par la première.

### *7.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris – Rothschild & Co*

Comme mentionné auparavant au point 5.2, Rothschild & Co s'aligne au calendrier international de sortie progressive du charbon, dont des échéances claires ont été fixées : 2030 pour l'Europe et l'OCDE, et 2040 pour le reste du monde.

Rothschild & Co n'utilise pas une méthodologie interne spécifique pour l'alignement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone.

Toutefois, Rothschild & Co suit pour 100% des fonds gérés en Europe une mesure d'intensité carbone des portefeuilles qu'il considère comme un indicateur clef de performance (KPI) de ses engagements bas-carbone.

Rothschild & Co calcule ainsi l'empreinte environnementale générale de ses activités et investissements à travers la mesure des éléments suivants :

- Émissions totales de GES (tCO<sub>2</sub> eq)
- Taux de recyclage (%)
- Consommation totale d'énergie (MWh)
- Taux d'électricité renouvelable utilisée (%)

Dans le cadre de la stratégie d'investissement pour l'exclusion du charbon mentionnée ci-dessus, Rothschild & Co recourt à l'évaluation cas par cas lorsque les entreprises, dans lesquelles ils investissent déjà ou envisage d'investir - en actifs cotés ou non - ne sont pas impliquées dans des nouveaux projets de développement du secteur du charbon, mais sont directement exposées au charbon thermique au-delà des seuils définis.

Dans ces contextes, Rothschild & Co souhaite instaurer un dialogue actif avec les entreprises quant à leur exposition au charbon thermique pour les encourager à améliorer leurs connaissances des risques climatiques et à prendre des mesures pour réduire leurs impacts environnementaux.

Après l'alignement de Rothschild & Co avec le calendrier international de sortie progressive du charbon, aucun changement significatif est intervenu au sein de la stratégie d'investissement.

Nous constatons l'absence d'actions spécifiques de suivi des engagements bas-carbone. Néanmoins, Rothschild & Co présente une structure générale d'engagement collectif et de gouvernance qui garantit un follow-up approprié.

Rothschild & Co affirme que ses principes généraux d'investissement sont mis à jour annuellement.

#### *7.2 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris – Ostrum AM*

Ostrum AM n'a pas des objectifs quantitatifs à horizon 2030 spécifiques, mais s'engage dans quatre critères d'exclusion de tous leurs investissements.

- Entreprises développant de nouvelles capacités charbon

- Entreprises n'ayant pas défini de plan de sortie du charbon en 2021 en ligne avec l'Accord de Paris
- Entreprises dont l'activité principale repose sur le charbon ((surtout si appliquant la méthode d'extraction de charbon dites « Mountain Top Removal »)
- Entreprises dépassant les seuils suivants
  - 20 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique
  - + de 30 % de production d'énergie générée par le charbon

Depuis le rapprochement avec La Banque Postale Asset Management (LBP AM), Ostrum AM applique GREaT à toutes les classes d'actifs. GREaT est une méthodologie d'évaluation ESG générale, non spécifiquement dédiée à l'alignement sur l'Accord de Paris.

Ostrum AM base ses décisions d'investissement et la conséquente quantification des résultats sur la méthodologie GREaT qui s'appuie sur plus de 70 indicateurs extra-financiers.

Plus des détails à ce sujet disponibles en l'annexe.

En 2019, Ostrum AM avait choisi d'exclure de ses investissements toutes les entreprises tirant plus de 25% de leurs revenus de la production d'énergie issue du charbon. En 2020, la société de gestion a mis en place des critères d'exclusion supplémentaires, énumérés ci-dessus.

## **8) Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**

La biodiversité apparaît depuis plusieurs années, avec le réchauffement climatique, comme une des atteintes les plus sérieuses et dommageables à l'environnement. Malheureusement, il apparaît encore à l'heure actuelle difficile, par manque de données précises et fiables, pour la plupart des investisseurs et gérants pour compte de tiers de suivre et d'appliquer des politiques d'investissement intégrant des critères liés à la biodiversité. Ceci est un objectif affirmé des prochains efforts d'intégration par les entités des critères extra-financiers dans leurs politiques d'investissement et de délégation.

Pour ces thèmes, IPBP s'appuie actuellement sur les politiques ESG de ses gestionnaires d'actifs, Rothschild & Co et Ostrum AM, qui seront présentées ci-après séparément, en commençant par la première.

### *8.1 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité – Rothschild & Co*

Rothschild & Co ne dispose pas actuellement d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Néanmoins, Rothschild & Co prévoit de lancer des analyses des risques d'investissement liés à la biodiversité.

### *8.2 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité – Ostrum AM*

Ostrum AM ne dispose pas d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Ostrum AM ne dispose pas d'un indicateur d'empreinte biodiversité, mais dans son rapport ESG, il déclare sa nécessité pour une évaluation concrète de l'impact de ses activités et investissement sur la biodiversité.

## A. ANNEXES

### Annexe 1 : Chartes et labels

#### Ostrum AM

En 2021, Ostrum Asset Management était signataire de:



Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations unies pour l'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur ses pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi. Ostrum AM participe également à des engagements collaboratifs dans la cadre des PRI.

<https://www.unpri.org/>



Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement.

Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010 par le biais de sa société mère, Natixis.

<https://www.cdp.net/fr>



Le Forum pour l'Investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Le FIR vise à promouvoir l'Investissement Socialement Responsable et ses bonnes pratiques.

Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.

<https://www.frenchsif.org/isr-esg/>



The Institutional Investors  
Group on Climate Change

L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion.

Ostrum AM est membre actif de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone.

Ostrum AM a adhéré afin de contribuer à différents programmes : Programme politique, Corporate Programme, Programme Investors Practices, Programme immobilier, Initiatives et collaboration : l'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.

<https://www.iigcc.org/>



United Nations  
Global Compact

UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Cette initiative est la plus importante du genre, avec 13000 membres répartis dans 170 pays. Ostrum AM adhère à cette initiative par le biais de Natixis, qui en est signataire.

<https://www.unglobalcompact.org/>



European Fund and Asset Management Association

L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés.

Ostrum AM est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.

<https://www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx>



L'Association française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux d'un comité spécial, dont Ostrum AM est membre. Philippe Setbon (CEO de Ostrum AM) est également vice-président de l'Association française de la gestion financière (AFG).

<https://www.afg.asso.fr/>



L'International Capital Market Association ("ICMA") est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette.

Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.

<https://www.icmagroup.org/>



Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales.

Par ailleurs, Ostrum AM s'engage au côté d'instances de place et d'autres sociétés de gestion en s'associant à des initiatives, afin d'influencer les émetteurs et entreprises à améliorer leurs pratiques en termes de climat, d'environnement, de social ou de gouvernance.

En 2021, Ostrum AM a notamment participé à deux groupes de travail de l'AFG sur la création de guides pratiques relatifs au secteur « Oil and Gaz » et à l'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

Ostrum AM participe également aux réflexions menées au sein du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), dont l'objet est de promouvoir et de développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

## Rothschild & Co AM

**Nous participons à des groupes de travail regroupant les acteurs financiers, dans le but de promouvoir des bonnes pratiques au sein du secteur.**

- PRI des Nations Unies : principal promoteur de l'investissement responsable dans le monde. Participation aux événements et travaux de recherche collaboratif.
- Comité Investissement Responsable de l'AFG : L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs. Elle organise une plénière périodique dédiée à l'Investissement Responsable à laquelle nous participons.
- Office de Coordination Bancaire et Financière, membre du comité OCBF Climat/ Finance Verte/ Impact : groupes de travail sur les expositions charbon et l'intégration des enjeux de la taxonomie.



**Nous soutenons également des initiatives de place en matière d'investissement responsable.**

- 2 Degrees Investing Initiative : groupe de réflexion international et indépendant qui coordonne des projets de recherche au niveau mondial et mobilise les acteurs dans un objectif d'alignement des marchés et des réglementations financières sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- Urgewald : ONG de défense de l'environnement et des droits de l'Homme, à l'initiative de la Global Coal Exit List, outil d'information et de référence dans l'élaboration de nouvelles politiques et pratiques des investisseurs sur le secteur du charbon.
- Climate Action 100+ : initiative ayant pour but d'engager un dialogue constructif avec les plus importants émetteurs de gaz à effet de serre.



**Nous sommes impliqués dans des activités de Mécénat.**

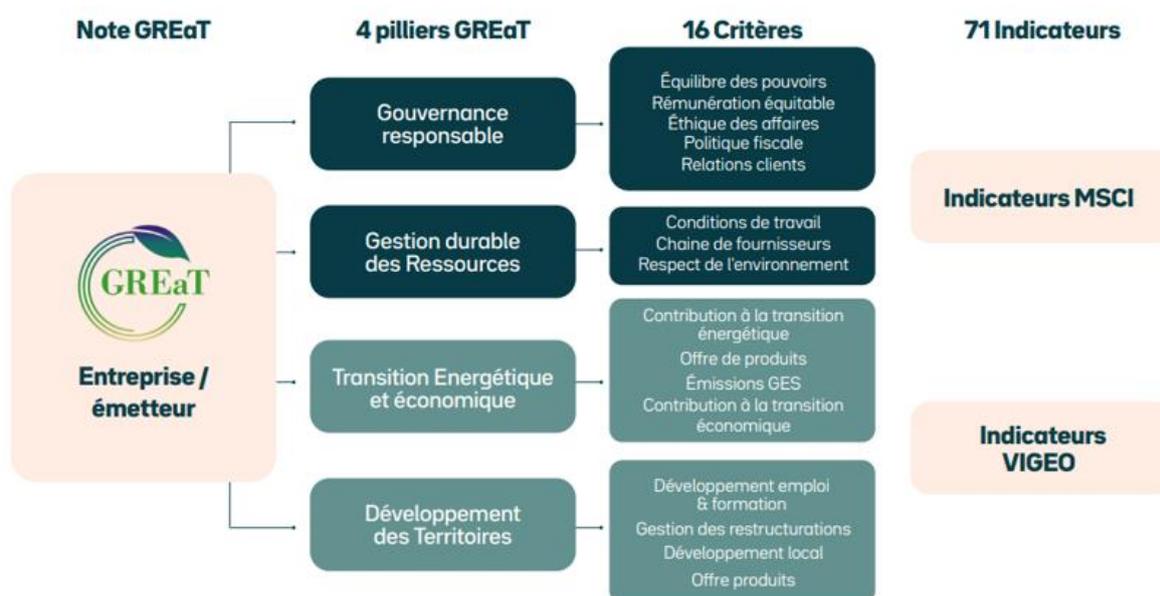
- Océan Polaire, Expédition POLAR POD : menée par l'explorateur français Jean-Louis Etienne à bord du navire océanographique, elle va permettre l'acquisition de données et d'observations sur le long terme qui seront transmises aux chercheurs, océanographes, climatologues, biologistes. L'expédition poursuit deux majeurs objectifs :
  - Un objectif Climat : cet immense océan polaire est le principal puits de carbone de la planète dont le Polar POD va permettre de mesurer la performance d'absorption du carbone.
  - Un objectif Biodiversité : observations et inventaire de la faune marine.



## Annexe 2 : GREaT, la méthodologie ESG d'Ostrum AM

Depuis le rapprochement avec La Banque Postale Asset Management (LBP AM), Ostrum AM applique la méthodologie ESG GREaT à tous ses investissements dans toutes les classes d'actifs pour éviter les risques de "green/social washing".

La méthodologie inclut une analyse sectorielle, quantitative et qualitative, répartie sur quatre piliers, comme illustré par l'image ci-après.



GREaT s'appuie sur les quatre lignes directrices suivantes :

1. **Novatrice** - quatre piliers, pour analyser les risques et les opportunités
  - i. Pilier 1 : **G**ouvernance responsable,
  - ii. Pilier 2 : gestion durable des **R**essources,
  - iii. Pilier 3 : transition **É**nergétique et **É**conomique,
  - iv. Pilier 4 : développement des **T**erritoires
2. **Prospective** - identification des entreprises tournées vers l'avenir
3. **Rigoureuse** - référentiel unique pour analyser, mesurer, noter toutes les classes d'actifs
4. **Flexible** - adaptation aux sensibilités des investisseurs, aux classes d'actifs.

En détail, le processus d'analyse extra-financière de GREaT repose sur deux axes : un axe «Emetteur » et un axe « Titre ».

1. L'axe « émetteur » vise à évaluer la politique climat / environnementale et / ou sociale de l'entreprise ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique.
2. L'axe « titre »
  - i. Pour les obligations avec obligation de fléchage des fonds vers des catégories de projets éligibles (« use of proceeds bonds »), l'axe «Titre» vise à évaluer l'impact climat / environnemental et / ou l'impact social de l'instrument.

- ii. Pour les obligations liées au développement durable (sustainability-linked bonds), l'axe « Titre » vise à évaluer notamment la bonne gouvernance de l'émission, la pertinence des indicateurs de durabilité et l'ambition des cibles retenues, la commensurabilité de la structuration de l'instrument, ainsi que la transparence et la qualité du pilotage des indicateurs.

L'analyse de ces deux axes, est réalisée via une dizaine d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs présentant des pondérations spécifiques en fonction de l'importance que Ostrum AM leur octroie.

Cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 10 à 1 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum). Seules les obligations notées de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des obligations durables par Ostrum AM.

La méthodologie GREaT fait l'objet d'un suivi et évaluation annuelle.